



F
S
U

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°3 du 21 septembre 2007
au Bulletin n°547 - ISSN : 1250-3509

Le devoir d'intervenir !

- **Retraites** : Aujourd'hui les régimes spéciaux... En 2008, tout le monde va souffrir !
- **Franchises médicales** : «malades, à vos porte-monnaie !»
- **11200 suppressions de postes à la rentrée 2008 !**
- Et pour faire passer l'addition, le **salaire au mérite** et le «travailler plus...»
(forcément avec la réduction du nombre de fonctionnaires !)



Réseau Éducation Sans Frontières

Des chaises vides à la rentrée

Durant tout l'été, les expulsions d'étrangers en situation irrégulière se sont poursuivies partout en France. Des parents, parfois des familles entières ont été interpellés, placés en centre de rétention et «reconduits» à la frontière.

Si la mobilisation des équipes locales de RESF a pu empêcher un certain nombre de ces expulsions, il y a, malheureusement, des chaises vides dans nos classes à cette rentrée.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la volonté affirmée par le gouvernement de faire «du chiffre» reste entière.

L'engagement du SNUipp et de la profession auprès de nos élèves, enfants de parents en situation irrégulière, lui aussi reste entier.

Procès Florimond Guimard

Le procès de Florimond, militant du SNUipp 13, inculpé pour s'être opposé à l'expulsion d'un père d'élève à Marseille, se tiendra le 22 octobre prochain à Aix en Provence. Comme ce fut le cas à l'occasion de la première audience, Le SNUipp dénonce une procédure qui vise à intimider les soutiens aux familles sans papiers regroupés au sein de RESF. **Signez la pétition ci-jointe.**

Samedi 29 septembre, 14 h CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES POUR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

4 heures de débat et de mobilisation

FRANCHISES OU SOLIDARITÉ

Débat introduit par le professeur Grimaldi

INÉGALITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA SANTÉ

Débat introduit par l'économiste Pierre Volovitch

AMPLIFIER LA MOBILISATION

*Débat introduit par Françoise Nay, gérontologue
et Christian Lehmann, initiateur de l'Appel
contre la franchise*

Gymnase Japy

2, rue Japy - 75011 Paris (métro Voltaire)

Sommaire : p.1 : Le devoir d'intervenir ; RESF ; Contre les franchises médicales - p.2 : Bilan du CTP du 07/09/07 ; Ouvertures et annulations de fermetures ; Evaluation... encore et encore - p.3 : Base élèves ; Réunions organisées par le SNU.ipp 93 - p.4 : Pétition - p.5 à 8 : Les élus à la CAPD vous informent : CAPD du 14/09/07 ; Intégration dans le corps des PE ; Fiche de contrôle syndical Indemnité Différentielle

Bilan du CTP du 7 septembre 2007

La gestion de la carte scolaire pour cette rentrée 2007 s'est faite dans un contexte de restrictions budgétaires et la volonté affichée de l'Inspecteur d'Académie de «coller au plus près des besoins».

Cela conduit à ce que pour le CTP du 7 septembre qui devait être un CTP «d'ajustement», de nombreuses situations d'écoles restaient à examiner.

Nous avons rappelé à l'Inspecteur d'Académie sa volonté de respecter les normes mais malgré cela il reste encore des écoles au dessus des moyennes d'ouverture (20 écoles dont 12 en ZEP) à l'issue de ce CTP.

Lors de ce CTP, l'Inspecteur d'Académie a prononcé :

- 39 ouvertures et 2 annulations de fermeture.
- 9 ouvertures après comptage.
- 10 créations de postes de brigadiers départementaux.
- 12 fermetures.

Cette gestion «au plus près des besoins» rend la rentrée très compliquée pour les enseignants, les élèves et leur famille : **70 écoles ont dû modifier leur structure après la rentrée !**

Pour certaines écoles, on a dû attendre le 14 voire même le 17 septembre pour réaliser un ultime comptage, l'Inspecteur d'Académie mettant en doute la présence des élèves attendus mais non encore présents !

Il n'a accepté l'ouverture dans certaines écoles qu'après l'action des enseignants et des parents (occupation et préavis de grève) alors que les chiffres et les élèves étaient là.

Pendant le CTP, nous sommes intervenus pour empêcher la globalisation des effectifs sur un même groupe scolaire et pour la prise en compte des élèves de CLIN dans les effectifs des écoles.

L'Inspecteur d'Académie ne respecte pas ses engagements puisque même après comptage il laisse des écoles au dessus des normes, nous annonce des ouvertures par mail sur des situations non évoquées auparavant et prononce des fermetures hors CTP.

L'Inspecteur d'Académie ne respecte pas les règles du paritarisme et ne tient pas ses engagements envers la profession.

Il ne prend pas en compte les difficultés de ce département et prend le risque de les augmenter en ne mettant pas les moyens légitimement réclamés par les enseignants et les parents.

Il rend difficile les conditions de la scolarisation des élèves issus des populations les plus en difficulté en imposant des comptages tatillons sur des écoles ZEP pour n'ouvrir les classes que le 17 ou 18 septembre (mat. La Fontaine à Bobigny, mat. Merisiers à Aulnay).

Il fait chuter le taux de scolarisation des enfants de 2/3 ans en dessous de la barre des 10% d'une classe d'âge.

Sa gestion «au plus près» des variations d'effectifs provoque des changements incessants de répartition pédagogique des élèves. En moyenne, 10 % des écoles du département ont refait leur structure après la rentrée !

D'une manière générale, cette gestion conduit à ce que toutes les écoles du département soient «au taquet», c'est-à-dire au maximum de leurs capacités.

Ensemble, enseignants, parents d'élèves, élus, accepterons-nous que, sous couvert d'économies, la déstabilisation des équipes et des écoles devienne la règle ?

Ouvertures et annulations de fermetures après action des collègues et des parents après le CTP du 7 septembre

Attention : Toutes les ouvertures faites en juin et septembre sont des mesures provisoires.

Aulnay sous bois : Mat. Merisiers.

Bobigny : Mat. La Fontaine.

Pantin : Elém. J. Baker.

Elém Joliot Curie.

Pierrefitte : Elém. Varlin 1.

Sevran : Elém. Montaigne.

Evaluation... encore et encore

Le rôle de l'école c'est de faire entrer les élèves dans les apprentissages et de former des citoyens capables tout au long de leur vie, d'actualiser leurs connaissances et d'améliorer leurs compétences.

L'utilisation excessive de l'évaluation, qui plus est, avec des outils étranges (facilité déconcertante de certains exercices CM2, inutilité de certains items CE1,...) sert d'autres objectifs que ceux de la réussite pour tous. Lesquels ?

Serait-il tout simplement question de justifier la réduction des enseignements, la mise en place du socle commun et à terme, moins d'enseignants face aux élèves ?

Rappel de la consigne syndicale

Les exploitations, voire les saisies même des évaluations en dehors des écoles se multiplient. Afin d'éviter tout risque d'exploitation problématique, **le SNUIPP conseille aux équipes d'anonymiser les évaluations**, qu'elles soient nationales, départementales ou de circonscription, avant toute transmission.

A titre d'exemple, quand l'école s'appelle Victor Renelle(*), tous les enfants peuvent s'appeler Renelle...

(*): nom d'un résistant. Cet exemple existe réellement !

Base Elèves :

Ensemble, exigeons l'arrêt de ce fichage généralisé !

A l'heure du tout fichage, des tests ADN pour les étrangers et du fichage ethnique, de la mise en place de la Loi de Prévention de la délinquance, de la transformation du secret professionnel en secret partagé...

L'Inspecteur d'Académie refuse de réunir un C.D.E.N. pour débattre avec les représentants des parents d'élèves et les élus des collectivités territoriales à propos de Base élèves.

Alors que l'Inspecteur d'Académie avait proposé un comité de suivi qui n'a jamais vu le jour («pour noyer un problème, créez une commission...»).

Le SNU.ipp appelle tous les collègues, sans laisser les directeurs isolés, à ne pas rentrer dans ce dispositif. Il demande donc la mise à disposition de logiciels de gestion non centralisés et sans externalisation, respectueux de la liberté et de l'avenir de nos élèves.

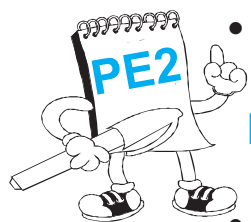
Le SNU.ipp soutiendra tous les collègues inquiétés du fait de leur refus.

Le SNU.ipp 93 a écrit à tous les Maires du département.



Vous trouverez sur le site du SNU.ipp 93
• La lettre du SNU.ipp 93 aux Maires du département sur Base-Elèves.
• La liste des réunions locales du syndicat.

<http://www.snuipp.fr/93>



- **DEMI-JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE PE2**

Mercredi 3 octobre 2007

8 h 30 - 11 h 30 à l'IUFM

- **RÉUNION PE2**

Mercredi 24 octobre 2007

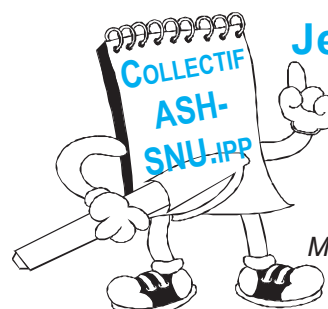
11 h 30 - 13 h à l'IUFM



Baisse importante de l'ISSR pour les remplaçants, et disparition pour les personnels assurant les compléments de service. Ensemble, examinons les conditions d'action à construire.



A l'heure où se préparent de nouveaux textes concernant la direction d'école, faisons le point ensemble sur la poursuite de l'action (direction et fonctionnement de l'école)



**Jeudi 4 octobre 2007
17 h**

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny
(Salle de Commission n°1)

Mise en place du travail syndical pour l'année.

LA SOLIDARITE NE DOIT PAS DEVENIR UN DELIT !

Arrêt des poursuites contre les militants de RESF et Florimond Guimard

Le 20 avril 2007, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif, était convoqué devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence, poursuivi pour « violence en réunion avec arme par destination ». Ce jour-là, en écho aux déjà 15 000 signataires de cette pétition de soutien, 2000 personnes manifestaient dans les rues d'Aix pour dénoncer une forme de criminalisation de l'action militante. Le procès a finalement été reporté au 22 octobre 2007 à la demande des parties civiles (policiers).

Les faits : le 11 novembre 2006, au cours d'une manifestation à l'aéroport de Marignane rassemblant près de 200 personnes contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille, Florimond Guimard n'a fait que suivre à distance avec sa voiture le véhicule de police qui emmenait un père de famille à expulser. Aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est un jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Le parent d'élève a été libéré le soir même.

Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant adepte des violences. C'est un militant syndical, particulièrement investi dans le RESF13, et un pédagogue dont le travail est reconnu.

Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme et contre toutes les personnes poursuivies en raison de leur soutien aux personnes sans papiers.

Nous serons présents le LUNDI 22 OCTOBRE 2007 au Tribunal d'Aix en Provence et appelons tous les citoyens indignés par cette criminalisation de l'action militante à nous y rejoindre.

Organisations à l'initiative de cet appel : Aix Solidarité, Article 13, Asti Aix, ATTAC 13, ATMF Aix, Ballon Rouge, Cimade Paca, CTDR, FCPE 13, Femmes en Noir 13, FSU , FSU Paca, LCR 13, LDH 13, Mille Babords, MRAP 13, PCF 13, RESF13, Résister, SDU-FSU 13, SGEN-CFDT 13, SNEP , SNES , SNUipp , Solidaires 13, SUD Santé Sociaux 13, SUD-STSF, SUD Education 13, UCIJ 13, UDAS, UD CFDT 13, UD CGT 13, Unis avec Bové 13, UJFP 13, VERTS 13

Nom et Prénom	Qualité	Adresse	Signature

**A retourner au SNU.ipp 93 qui transmettra à la FSU 13
Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex**

COCHAIN François - MARCHAND Caroline - COUVÉ Joël
GÉRIN-GOUTMANN Muriel - DESMAELE Sylvie
VERDEGUEZ Maria - JADAUD Claire - ZAPARUCHA Yves
POMMIER Brigitte - CHELERS François - SCHWENG Catherine
DECHATRES Maryse - LE BRAS Sébastien
SAUVAGET-BOGNINI Nathalie - BOUISSONNIÉ Jean
CARON Martine - LUTTENAUER Bruno - BONTOUX Karine
POIRIER Hugues - CADY Jeanne - SARRABEYROUSE Olivier
FAUVIAU Ingrid - PANIER Nathalie - SCHNEIDER Rachel

C.A.P.D. du 14 septembre 2007

Exeat

Lors de cette CAPD du 14 septembre 2007, l'Inspecteur d'Académie n'a accordé aucun nouvel exeat supplémentaire.

A ce jour, 187 exeat ont été prononcés et 148 ineat accordés. 39 collègues sont encore en attente de leur ineat mais on sait que certains départements intègrent encore.

Par contre, l'Inspecteur d'Académie impose que l'exeat ne soit valable que jusqu'aux vacances de la Toussaint.

L'Inspecteur d'Académie a refusé d'accorder des exeat supplémentaires d'une part car des ineat pourraient être prononcés et d'autre part parce que le département est déjà déficitaire.

Nous avons demandé l'élargissement des critères en particulier pour les départs vers le 77 et pour la date de titularisation (les collègues titularisés au 01.09.05 ont vu de nouveau leur demande écartée).

Postes vacants et liste complémentaire

L'Inspection Académique fait le point des M.A.D. non encore affectés et des postes vacants.

Attention : des collègues M.A.D. des circonscriptions risquent d'être changés de communes. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Pour le recrutement des listes complémentaires, l'Inspecteur d'Académie a l'autorisation d'en appeler 40 dès maintenant, ce qui va équilibrer le département en personnels par rapport aux postes.

Indemnisation des collègues nommés sur «services partagés»

Nous avons appris que les personnels sur postes fractionnés (dits «services partagés») ne seraient plus concernés par les indemnités de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) à compter de cette rentrée scolaire.

L'Inspecteur d'Académie nous a répondu qu'il ne disposait pas d'informations sur le mode d'indemnisation -forfaitaire ou journalier- de ces personnels à compter du 04.09.07. L'Inspecteur d'Académie demande aux IEN de conserver au sein de leur circonscription les documents qu'elles établissent habituellement pour ces enseignants.

De plus, il ne sait pas à ce jour quel budget sera alloué pour ces indemnités.

Nous avons exigé que le paiement des ISSR soit effectué. Aucune information n'a été donnée aux intéressés lors du mouvement et à la rentrée.

Pour les élus du SNU.ipp, il est hors de question de «leurrer» les collègues toute l'année en leur faisant remplir des feuillets bleus qui ne seraient d'aucune utilité et qui leur laisseraient croire que l'argent arriverait un jour...

Déclaration des élus

SNU.ipp 93

à la CAPD

du 14 septembre 2007

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'étroitesse de l'enveloppe budgétaire vous conduit à gérer le département «à flux tendu» en étalant la procédure de répartition des moyens premier degré sur une période très longue. **Ce mode de gestion des ressources s'apparente à celui des entreprises.** Nous ne sommes pas dans le cadre du marché, mais dans celui du service public. Votre procédure a des conséquences sur la vie des écoles et sur la **gestion inhumaine des ressources.**

Affectation et mouvement complémentaire

Les collègues n'ont connu que tardivement leur affectation, après la CAPD du 2 juillet 2007, un jour avant la sortie des classes. Vos consignes à la DIPER ont bloqué sans raison plusieurs situations pour lesquelles de toute évidence une solution rapide aurait pu être trouvée dans le respect des règles du mouvement.

Carte scolaire

Vos refus successifs aux CTP de janvier et juin de prendre en compte la réalité des effectifs de nombreuses écoles et de reporter vos décisions au CTP du 7 septembre ont mis les équipes pédagogiques des écoles concernées dans l'impossibilité d'organiser cette rentrée scolaire dans des conditions satisfaisantes. Au CTP du 7 septembre, vous avez prononcé pas moins de 70 mesures concernant quasiment 10 % des écoles de notre département. Aujourd'hui même, suite au comptage des IEN, des équipes doivent revoir leur structure pédagogique, 10 jours après la rentrée. Des

.../...

collègues vont être nommés au pied levé, au détriment des élèves et des droits des personnels.

Exeat

Nous demandons que les exeat restent valides jusqu'à une date tardive dans l'année car des départements intègrent tout au long du premier trimestre. Vos critères sont suffisamment restrictifs pour que, a minima, nos collègues puissent garder le bénéfice de leur exeat jusqu'au mois de janvier. L'étroitesse de votre marge de manœuvre ne permet pas de «libérer» suffisamment d'exeat alors que les départements sont en train de proposer des ineat. Les collègues vivent cette situation comme incompréhensible.

ISSR et Indemnité de Direction

Alors qu'aucune annonce n'a été faite avant le mouvement principal, nous avons appris que le paiement des ISSR était gelé, voir supprimé pour les collègues exerçant sur des postes fractionnés. Faire des économies à n'importe quel prix est le leitmotiv ministériel que votre administration est obligée de mettre en oeuvre. La lecture du Rapport Annuel de Performances explique clairement ces coupes sombres dans les budgets : la baisse significative des sommes allouées au paiement des indemnités ISSR a permis de financer l'augmentation de 15 euros de l'indemnité de direction suite aux accords prévus dans le cadre du «protocole direction d'école» signé par un seul syndicat minoritaire.

Nous dénonçons ces transferts d'autant que ces 15 euros ne répondent aucunement aux revendications liées à la direction et au fonctionnement de l'école : davantage de temps de décharge, du temps de concertation, des maîtres supplémentaires, la reconnaissance du conseil des maîtres. C'est pourquoi, le SNU.ipp poursuit le blocage administratif au niveau national, avec l'objectif que soit ouverte une vraie discussion sur le fonctionnement de l'école.

Nous souhaitons obtenir des informations au sujet des indemnités versées aux Référents Ambition Réussite et coordonnateurs RAR exerçant dans les collèges EP1.

Médecine scolaire

Nous vous alertons sur la situation critique de la médecine scolaire : ¼ des

postes du département n'est pas pourvu et l'offre de 12 recrutements sur le site de l'Inspection Académique ne suffira pas, loin de là, pour inciter des médecins à exercer dans le milieu scolaire. Cette situation a des conséquences sur la responsabilité que sont obligés d'endosser les collègues qui scolarisent des élèves devant bénéficier d'un PAI. Nous vous demandons aussi comment vont procéder nos collègues pour les situations d'urgence telles les signalements d'enfants en danger quand il n'y a pas de médecin scolaire.

Stages de formation

L'inscription aux stages du plan de formation sera close le 16 septembre 2007 au soir. Malgré notre demande, vous avez refusé d'envoyer dans les écoles des documents «papier» en mettant sur internet l'ensemble des informations dans le seul but de faire des économies, encore et toujours. De nombreux collègues nous ont fait part de leurs difficultés à consulter le plan de formation : absence de dates de stages massés dans l'ensemble du dispositif, impossibilité d'effectuer des recherches par date. Nous craignons une forte baisse de candidatures avec ce mode de consultation et d'inscription.

Stages filés

Plusieurs collègues à 80 % se sont vus imposer par l'IUFM le jour non travaillé alors que certains avaient déjà pris leurs dispositions, notamment pour les gardes d'enfants. De plus, nombre d'entre eux n'ont toujours pas bénéficié de leur journée hebdomadaire. Cette difficulté d'organisation vient du fait que vous avez pris la décision de remplacer ces collègues par le stage filé de PE2 toujours suite au protocole «direction d'école».

Postes vacants

Pour finir, nous constatons la vacance de postes dans les RASED, l'ASH. Des ZIL et remplaçants ont pris des classes dès la rentrée. Nous demandons de bien vouloir nous indiquer le nombre exact de postes vacants une fois re-ventilés tous les MAD non affectés, et de nous préciser la hauteur du recrutement que vous allez demander au Recteur de l'Académie de Créteil, ainsi que la date à laquelle ces recrutements seront effectifs pour les «futurs» collègues inscrits sur la liste complémentaire.

Intégration dans le corps des P.E.

204 collègues ont demandé leur intégration dans le corps des P.E. par liste d'aptitude pour 300 possibilités. Tous les collègues ont pu être intégrés.

A quel échelon ?

- Si vous êtes au 11^{ème} échelon "Instit." avec au moins 4 ans 6 mois d'ancienneté dans l'échelon, → vous intégrerez le corps des P.E. au 9^{ème} échelon.
- Si vous êtes au 11^{ème} échelon "Instit." avec moins de 4 ans 6 mois d'ancienneté dans l'échelon, → vous intégrerez le corps des P.E. au 8^{ème} échelon en gardant votre ancienneté dans le 11^{ème} échelon.
- Pour les autres échelons, un examen au cas par cas est utile (voir page suivante).

Une indemnité différentielle, dont le montant varie suivant les situations personnelles, est versée pour garantir le même salaire brut.

Nos revendications

Depuis la création du corps des Professeurs des Ecoles, nous revendiquons :

- l'intégration de tous avec reconstitution de carrière,
- la suppression de la hors classe, et l'accès à l'indice terminal 782 pour tous,
- le droit au logement pour tous.

Retrouvez les articles
Passage du corps
des Instituteurs à celui
des professeurs des écoles
Le décret

sur le site du SNU.ipp 93



Indemnité Différentielle (I.D.P.E.)

Nous rappelons que pour compenser l'IRL une indemnité différentielle est calculée afin d'éviter toute perte de salaire.

Cette IDPE est calculée en fonction de l'échelon instituteur et de la situation familiale (IRL avec ou sans majoration 25 % Mairie).

Nous rappelons aussi que les collègues logés bénéficient du calcul de l'IRL avec la majoration s'ils sont "chef de famille" ou avec enfant à charge.

**Lettre type pour réclamer la révision
de l'indemnité différentielle
(la demander à la Section
Départementale)**

L'administration découvre au fur et à mesure de vérifications, des trop perçus sur l'IDPE et rappelle des sommes importantes (de 800 à 1000 euros chaque mois) en appliquant le principe de la quotité saisissable. Des sommes dont le versement s'est étalé sur des dizaines de mois, sont rappelées sur des périodes extrêmement courtes. Les collègues touchés par ces ponctions sur leur salaire ne peuvent obtenir d'échelonnement qu'à partir du troisième mois de prélèvement. Beaucoup de sommes dues étant comprises entre 2000 et 3000 euros, il est en général trop tard une fois arrivé le troisième mois pour échelonner le remboursement qui est alors arrivé à son terme.

Nous contestons cette manière de faire sur le fond et sur la forme. Nous aidons les collègues à rédiger des recours gracieux auprès de l'Inspecteur d'académie et du Trésorier Payeur Général. Depuis le 19 juillet 2007, l'Inspecteur d'Académie répond aux recours gracieux avec une lettre type aux collègues, le Trésorier Payeur Général aussi. C'est une courte avancée qui a au moins le mérite d'indiquer clairement aux collègues comment faire pour obtenir un échelonnement du remboursement, mais cela ne peut concerner que les très grosses sommes. Lorsque

Evolution de l'Indemnité Différentielle (I.D.P.E.)

Si vous n'êtes pas au 11^{ème} échelon instit. au moment de votre intégration, un décret de 1999 oblige l'administration à vous calculer un déroulement fictif de carrière d'instituteur en s'appuyant sur l'avancement au mi-choix des échelons instit.

Nous vous proposons une fiche de contrôle syndical (p.8) à nous retourner afin que vous puissiez vérifier votre I.D.P.E. et son évolution.

IMPORTANT

L'Indemnité Différentielle Professeurs des Ecoles (IDPE) doit être recalculée :

- soit à chaque avancement fictif dans le corps des instituteurs (augmentation de l'IDPE),
- soit à chaque avancement d'échelon professeur des écoles (baisse de l'IDPE). Dans ce cas, vérifiez bien que l'IDPE est recalculée, **car il y a risque de trop-perçu.**

Entre le 8^{ème} et le 9^{ème} échelon professeur des écoles, même avec une promotion, l'IDPE diminuant, votre salaire sera sensiblement le même.

Trop perçus sur IDPE :

vous recevez cette réponse vous avez deux mois pour aller au Tribunal Administratif sur le fond contre la lettre de réponse de l'I.A. et deux mois aussi pour aller sur la forme contre la réponse du T.G. Dans les cas de surendettements consécutifs à ces décisions. Nous pouvons construire des dossiers de demande de référé. Une collègue a obtenu l'arrêt des prélèvements en juillet 2007 suite au dépôt d'un référé en attendant le jugement sur le fond.

Actuellement, nous avons connaissance de 52 cas de collègues touchés par ces prélèvements ayant fait un recours gracieux auprès de l'I.A. Treize d'entre eux sont allés jusqu'au tribunal administratif, de nombreux autres étant dans l'attente d'une réponse à leurs recours gracieux ou de l'expiration de délais pour y aller à leur tour.

Si vous souhaitez être aidé dans ce type de démarche : adressez -nous un courrier avec une copie de l'ensemble des documents que vous ont adressés l'I.A. et la T.G., nous vous proposerons des modèles de rédaction adaptés à votre situation particulière.

Se syndiquer : un acte essentiel !

Samedi 8 septembre 2007, l'école élémentaire Roselyne BOVIN a été inaugurée à Pierrefitte.

Nous souhaitons rappeler que Roselyne a été une collègue militante à Stains puis à Pierrefitte. Elue du personnel, conseillère syndicale SNU.ipp, conseillère municipale et fondatrice du MRAP à Pierrefitte, elle a toujours défendu l'école publique et combattu le racisme. Nous lui rendons encore hommage aujourd'hui.

«*Quel plus beau symbole pour notre ville que de donner le nom de Roselyne, synonyme de convictions, de passions, de citoyenneté, de militantisme et de luttes, à cette nouvelle école*». Catherine Henriot, Maire de Pierrefitte



8. **Voici le calcul de l'évolution de votre indemnité différentielle dans le corps des Professeurs des Ecoles. L'administration doit vous envoyer une fiche technique rapidement.**

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL
Intégration dans le corps
des Professeurs des Ecoles

à renvoyer au SNU.ipp 93,
 Bourse Départementale du Travail,
 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex.
 (Joindre un timbre pour la réponse)

Notez dans ce cadre vos **NOM** et **ADRESSE PERSONNELLE**

Evolution de l'Indemnité Différentielle

- Année d'intégration : **2007**
- Echelon Instituteur au moment de l'intégration dans le corps des Professeurs des Ecoles :
- Date de passage à cet échelon :

Situation familiale
au moment
de l'intégration :

- Célibataire *ou* veuf(ve)
ou Divorcé(e)
- Marié(e) *ou* pacsé(e) *ou* vivant en concubinage **avec ou sans enfant**
- sans enfant à charge Célibataire *ou* veuf(ve) *ou* Divorcé(e) **avec enfant à charge**

Simulation de carrière

Echelon Instit.	Date passage échelon Instit.	Echelon P.E.	Date passage échelon P.E.	Calcul Indemnité différentielle	Date d'effet

Ne rien inscrire dans ce tableau

Passage moyen échelon instituteur
 du 4e au 5e : 1 a 3 m
 du 5e au 6e : 1 a 3 m
 du 6e au 7e : 1 a 3 m
 du 7e au 8e : 3 a 6 m
 du 8e au 9e : 3 a 6 m
 du 9e au 10e : 4 a
 du 10e au 11e : 4 a.

Evolution de l'Indemnité Différentielle

L'indemnité différentielle est calculée lors de l'intégration dans le corps des PE. Elle est recalculée lors des changements d'échelon.

L'indemnité différentielle est recalculée :

- à l'occasion des promotions d'échelon réellement obtenues dans le corps des professeurs des écoles,
- mais également à l'occasion des promotions d'échelon au choix fictives dont les intéressés auraient pu bénéficier dans leur corps d'instituteurs.